



Direction des services Techniques - Urbanisme
urbanisme@ville-parmain.fr
NC/MNLR/GD

N°2020/103

ARRÊTÉ MUNICIPAL RELATIF AU NUMEROTAGE DE RUE

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-28,

Vu l'arrêté de délégation de fonction n° 2020/87, à Madame Nadine CALVES,

Vu la demande en date du 29 juillet 2020, de la SNCF, représentée par Madame ANGELY-BREMOND, conducteur d'opérations SNCF, sollicitant une numérotation pour le parking en cours d'agrandissement et plus particulièrement le coffret concessionnaire, situés rue Raymond Poincaré,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un numéro audit parking,

ARRÊTE

Article 1er

Il est attribué la numérotation suivante aux parcelles AB n° 144-204-205-182, le numéro **2 rue Raymond Poincaré**.

Les propriétaires sont autorisés à procéder à l'apposition de la numérotation, à leurs frais et sous le contrôle des services communaux.

Article 2

Les frais d'entretien et, hors le cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leur propriété soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Article 3

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 4

Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Isle-Adam, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de PARMAIN, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation à :

- Services de la S.N.C.F., Mme ANGELY-BREMOND Sandra,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de L'Isle-Adam,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant des casernes des Pompiers de L'Isle-Adam et de Champagne-sur-Oise,
- Secrétariat Général,



Direction des services Techniques - Urbanisme

urbanisme@ville-parmain.fr

NC/MNLR/GD

- Service technique et urbanisme,
- Archives,
- Affichage.

Fait à PARMAIN, le 2 septembre 2020

L'Adjointe chargée de l'urbanisme,



Nadine CALVES

Publié le : *2 septembre 2020*

Notifié le : *2 septembre 2020*

Exécutoire le : *2 septembre 2020*

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).